

COMMUNE DE CHOLET

---

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2020

---

Le 9 mars 2020 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 3 mars 2020.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Maire

Madame Florence JAUNEAULT : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Monsieur John DAVIS, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Roger MASSE, Madame Laurence TEXEREAU, Monsieur Jean LELONG, Madame Annick JEANNETEAU, Monsieur Jean-Paul BRIGEON, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Madame Natacha POUPET-BOURDOULEIX, Madame Simone POUPARD : Adjoint

Madame Sylvie ROCHAIS, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Monsieur Jean-François BAZIN, Madame Elisabeth HAQUET, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Maya JARADE, Monsieur Olivier BAGUENARD, Madame Nathalie GODET, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gilles ALLINDRE, Madame Evelyne PINEAU, Monsieur Patrice BRAULT, Madame Catherine BODET, Madame Amélie BROQUAIRE, Monsieur Jean-Claude BESNARD, Madame Roselyne DURAND, Monsieur Jean-Marc VACHER, Monsieur André CERQUEUS, Monsieur Xavier COIFFARD, Monsieur Bernard RABILLER, Madame Dominique SOURIAU, Madame Françoise COQUELET : Conseillers Municipaux

Sont absentes :

Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Madame Catherine CANALS.

Ont donné procuration :

Madame Florence DABIN à Monsieur Olivier BAGUENARD, Monsieur Jordan JOUTEAU à Madame Catherine BODET, Madame Magalie GREAU à Monsieur André CERQUEUS, Monsieur Ammar HADJI à Monsieur Jean-Marc VACHER.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Evelyne PINEAU comme secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020

En application de l'article 44 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès verbal de la séance du 10 février 2020 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

DÉCISIONS N° 2020/027 A N° 2020/064 PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions, numéros 2020/027 à 2020/064 du mois de février, prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

1 - COORDINATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

1.1 - CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique - d'autoriser le recours au dispositif "Parcours Emploi Compétences" pour le recrutement d'un agent de maintenance stationnement au sein de la Direction de la Voirie et des Espaces publics, sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour une durée de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois pour une durée hebdomadaire de travail fixé à 35 heures, la rémunération devant être au minimum égale au SMIC.

1.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

DECIDE

Article unique – de procéder aux suppressions et aux créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

<b>Direction</b>	<b>Emploi supprimé</b>	<b>Emploi créé</b>	<b>Justification</b>	<b>Date d'effet</b>
Direction des Relations Extérieures	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise	Modification suite à promotion interne	01/05/20
	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs	Modification suite à promotion interne	01/05/20
Direction de l'Education	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (31,5/35 <sup>ème</sup> )	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise (31,5/35 <sup>ème</sup> )	Modification suite à promotion interne	01/05/20

## 2 - FINANCES, COMMERCE, ÉCONOMIE ET RELATIONS INTERNATIONALES

### 2.1 - AIDE FINANCIÈRE AUX MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS DE CHOLET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

#### DECIDE

Article unique - d'allouer des subventions de fonctionnement aux Maisons d'Assistants Maternels (MAM) de Cholet, de la manière suivante :

Maisons d'Assistants Maternels (MAM)	Subvention
À Petits Pas de Géants	820 €
Frimousses en Éveil	540 €
Les Canailloux	710 €
Les Mini'Mamour	660 €
Les Mini Pouces	460 €
Les Minis Toons	500 €
Association L'Ilôt Tendresse	500 €

## 3 - SPORT, JEUNESSE, ACTION CULTURELLE

### 3.1 - UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES LYCÉES PUBLICS ET PRIVÉS CHOLETAIS ET PAR LA MAISON FAMILIALE RURALE/CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (MFR/CFA) LA BONNAUDERIE - CONVENTIONS ET AVENANTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

#### DECIDE

Article 1 - d'approuver les conventions à conclure avec la Région des Pays de la Loire et les lycées publics et privés ainsi que la Maison Familiale Rurale/Centre de Formation d'Apprentis (MFR/CFA) La Bonnauderie définissant les modalités de mise à disposition des équipements sportifs municipaux, pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 - d'approuver les avenants à ces conventions, modifiant les dispositions de leur article 5 et fixant les tarifs d'utilisation des équipements sportifs réévalués selon la formule prévue par cet article et applicables pour l'année 2020.

#### 4 - SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, INTÉGRATION, ENSEIGNEMENT

##### 4.1 - CONVENTION-CADRE DÉPARTEMENTALE RELATIVE À LA MÉDIATION FAMILIALE ET AUX ESPACES DE RENCONTRE - AVENANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

##### DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de l'avenant à la convention-cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre, dont la Ville est partenaire signataire, ayant pour objet de la prolonger d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2019, dans l'attente de se conformer aux nouvelles orientations nationales pour la suivante.

##### 4.2 - CHANTIER PÉDAGOGIQUE MAISON DE LA NATURE - CONVENTION AVEC LA FONDATION D'AUTEUIL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

##### DECIDE

Article unique - d'approuver la convention à conclure avec la Fondation d'Auteuil relative à la réalisation d'un chantier pédagogique à la Maison de la Nature de l'Étang des Noues, gérée par le Service Cholet Animation Enfance de la Ville, dans le cadre du dispositif " Pas à pas ", lequel se déroulera les 30 mars, 2 avril et 3 avril 2020.

#### 5 - AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

##### 5.1 - CONVENTIONS RELATIVES À L'ACQUISITION PAR L'ASSOCIATION " ARCADES ROUGÉ ANIMATIONS " DE CHÈQUES PARKING " CŒUR DE VILLE " ET " ZONE VERTE " DÉDIÉS AUX PARKINGS DU CENTRE-VILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (42 Pour, 1 Abstention),

##### DECIDE

Article unique - d'approuver les conventions à conclure avec l'Association " Arcades Rougé Animations " relatives à l'acquisition, par ladite association, de chèques parking " Cœur de Ville " et " Zone Verte ", afin de favoriser l'attractivité du centre-ville, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, le cas échéant, par accord exprès des parties, selon les conditions suivantes :

- la Ville accepte de vendre à l'association des chèques parking " Cœur de Ville " et " Zone Verte ", par lot de 5 000, au prix unitaire de 0,20 € HT et dans la limite de 100 000 heures. Au-delà, le tarif normal correspondant à une heure de stationnement sera applicable. Ces chèques parking " Cœur de Ville " et " Zone Verte " seront utilisables respectivement dans les parcs en ouvrage Arcades Rougé, Travot et Mondement et dans les parcs en enclos Turpault, Mail et Prisset,

- les chèques parking sont remis aux consommateurs par les commerçants et artisans adhérents à l'association " Arcades Rougé Animations " pour tout achat d'un montant qu'ils auront préalablement défini.

#### 5.2 - RESTITUTION D'UN BIEN COMPRIS DANS LE CAMPING DU VERDON - CESSION À MONSIEUR ANTHONY BRUNEAU ET MADAME JUSTINE BOUCHET

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

#### DECIDE

Article 1 - d'accepter la restitution de la parcelle AC n° 212p dans le patrimoine de la Ville de Cholet.

Article 2 - de céder ladite parcelle à Monsieur Anthony BRUNEAU et Madame Justine BOUCHET au prix de 0,25 € le m<sup>2</sup> soit la somme de 58,50 € nets.

*(cf annexe 5.2)*

#### 5.3 - ACQUISITION HABITATION DE MADAME CHAPLET ET MONSIEUR MIZINIAK - SECTEUR GARE - ACTION CŒUR DE VILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (43 Pour),

#### DECIDE

Article 1 - de donner son accord pour l'acquisition d'une habitation appartenant à Madame Martine CHAPLET et Monsieur Philippe MIZINIAK, d'une surface habitable de 114 m<sup>2</sup>, située 4 boulevard Jeanne d'Arc et cadastrée section AV n° 181 au prix de 230 000 € net vendeur, étant précisé que les frais afférant à l'acte seront pris en charge par la Ville.

Article 2 - de solliciter l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

*(cf annexe 5.3)*

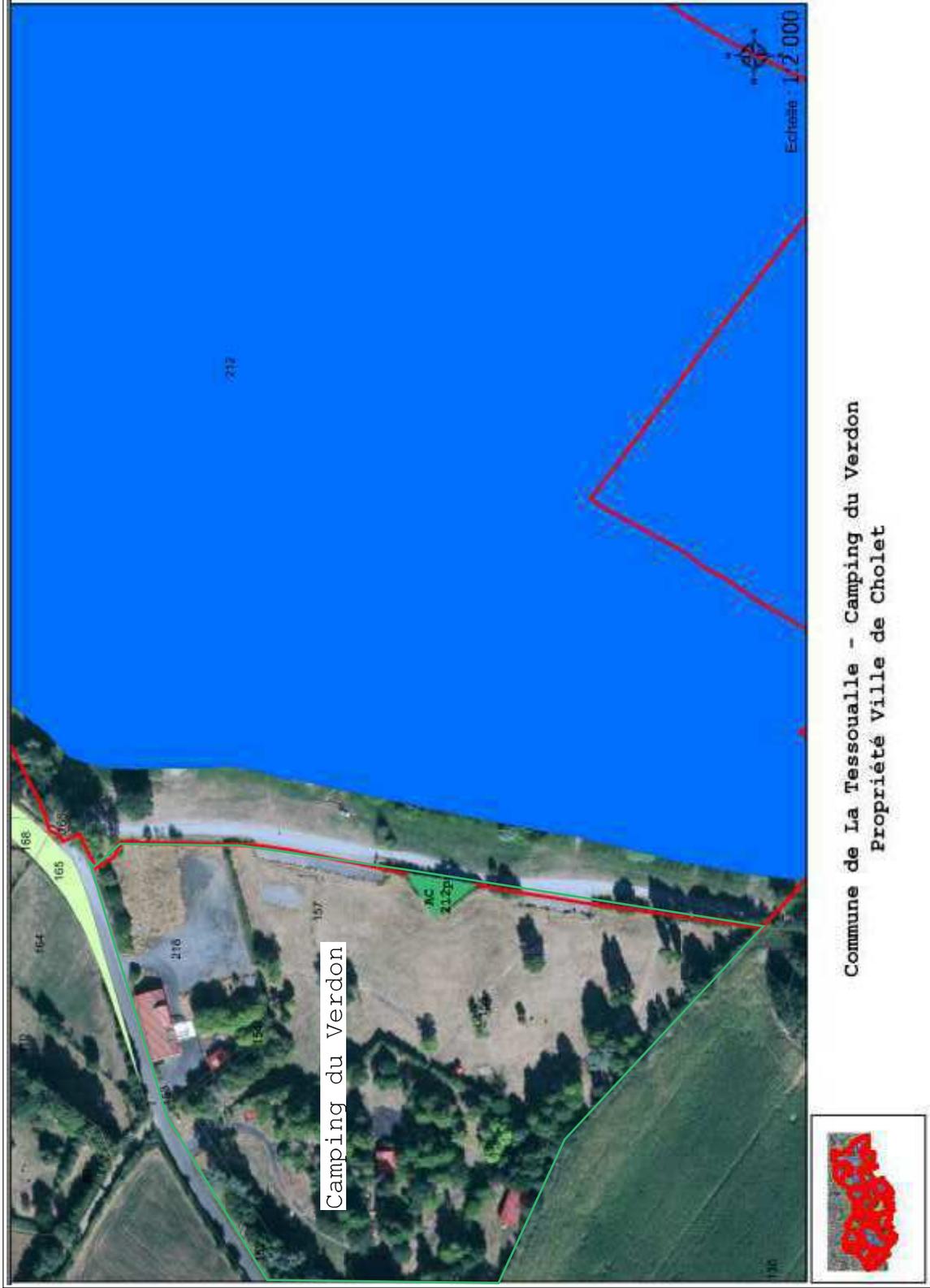
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le président  
Gilles BOURDOULEIX

Le secrétaire  
Madame Évelyne PINEAU

Les Elus Municipaux,  
présents à la fin de la séance du 9 mars 2020,

Florence JAUNEAULT	Frédéric PAVAGEAU	François DEBREUIL	Roselyne DURAND
Michel CHAMPION	Natacha POUPET- BOURDOULEIX	Maya JARADE	Jean-Marc VACHER
John DAVIS	Simone POUPARD	Olivier BAGUENARD	André CERQUEUS
Isabelle LEROY	Sylvie ROCHAIS	Nathalie GODET	Xavier COIFFARD
Roger MASSE	Jean-Michel BOISSINOT	Gwénaëlle DUCHESNE	Bernard RABILLER
Laurence TEXEREAU	Patricia RIGAUDEAU	Gilles ALLINDRE	Dominique SOURIAU
Jean LELONG	Jean-François BAZIN	Patrice BRAULT	Françoise COQUELET
Annick JEANNETEAU	Elisabeth HAQUET	Catherine BODET	
Jean-Paul BREGEON	Benoît MARTIN	Amélie BROQUAIRE	
Michel BONNEAU	Sandrine RAOUX	Jean-Claude BESNARD	



Commune de La Tessoualle - Camping du Verdon  
Propriété Ville de Cholet



Propriété Ville de Cholet

Habitation Mme CHAPLET et M. MIZINIAK

Echelle : 1:1 500  
11/02/2020

Extrait cadastral

